

PRÉFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2020 - NUMÉRO 82 DU 19 MARS 2020

TABLE DES MATIÈRES

CABINET DU PREFET DIRECTION DES SECURITES

Arrêté du 18 mars 2020 portant réquisition de personnels de la direction régional du service médical Hauts-de-France de l'Assurance Maladie pour contribution à la gestion des arrêts de travail confiés à l'ARS dans le cadre du coronavirus



PRÉFET DU NORD

ARRETE

portant réquisition de personnels de la Direction régionale du Service médical Hauts-de-France de l'Assurance Maladie pour contribution à la gestion des arrêts de travail confiés à l'ARS dans le cadre du coronavirus

LE PREFET DE LA REGION HAUTS DE FRANCE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE DU NORD PREFET DU NORD OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.1431-1 et suivants, L3131-11 et suivants, D1431-1 et suivants;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2215-1 alinéa 4°;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 21 avril 2016 nommant M. Michel LALANDE, préfet de la région Nord Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- VU la délégation de signature accordée à M. Romain ROYET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord en date du 31 décembre 2019 ;
- VU le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus

CONSIDERANT la déclaration d'urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) le 30 janvier 2020 concernant le nouveau coronavirus 2019 (2019-nCoV) ;

CONSIDERANT que la situation revêt un caractère d'urgence dans le département du Nord ;

CONSIDERANT qu'il convient donc de renforcer les moyens humains mis en œuvre par l'ARS pour assurer la gestion la crise du coronavirus 2019 (2019-nCoV) en mobilisant notamment des personnels auprès du SAMU de Lille et de l'aide à la régulation de la métropole lilloise ;

SUR proposition du directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les personnels dont les noms sont portés sur la liste annexée au présent arrêté sont requis par les services de l'Agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France, sise 556 avenue Willy Brandt 59777 Euralille, aux fins de mise à disposition auprès du SAMU de Lille et de l'aide à la régulation de la métropole lilloise pour une période de 15 jours à compter du 19 mars 2020.

ARTICLE 2 : Ces personnes exerceront leurs fonctions avec les moyens matériels usuels et seront rémunérées selon les conditions habituelles de leur contrat de travail.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le directeur de cabinet du préfet du Nord, le directeur de la sécurité publique départementale du Nord, la Directrice du service médical des Hauts de France, le directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacune des personnes dont les services sont requis et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 18 mars 2020

Le Préfet, Pour le préfet et par délégation, Le sous-préfet, di ecteur de cabinet

Romair ROYET

ANNEXE

Liste des personnels réquisitionnés pour contribution à la gestion des arrêts de travail confiés à l'ARS dans le cadre du CORONAVIRUS :

- Docteur Thierry PLAGNEUX, né le 26 juillet 1970

Affectation professionnelle : DRSM Hauts-de-France

Mis à disposition du SAMU de Lille

- Docteur Vincent DEBERDT, né le 11 mars 1972

Affectation professionnelle : DRSM Hauts-de-France

Mis à disposition de l'aide à la régulation de la métropole lilloise